

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES - PRÉAVIS MUNICIPAL N° 38/2014**  
**Crédit d'ouvrage de Prazqueron – Requalification de l'Esplanade publique**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier,
- les membres : Henri Pisani, Philippe Muggli, Patrick Oppliger, Ornella Morier

s'est réunie le lundi 3 mars 2014 en présence de la Municipalité, à savoir Monsieur le Syndic Edgar Schiesser, et les conseillers municipaux : Mme Christine Canu et MM. Denis Favre, Daniel Crot et Luigi Mancini, afin d'examiner le préavis municipal n° 38/2014 concernant un Crédit d'ouvrage pour l'Esplanade de Prazqueron.

Nous les remercions pour leurs explications et pour leurs réponses à nos questions, ainsi que pour la remise de documents complémentaires : devis et comparatif d'offres.

Par la suite, la Commission des Finances s'est à nouveau réunie les lundis 17 et 24 mars 2014 afin de finaliser le présent rapport.

---

**Constats :**

Ce crédit d'ouvrage s'inscrit dans le cadre de la rénovation par étape du Complexe de Prazqueron.

Après avoir investi plus de CHF 5.3 millions pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de gymnastique, le contraste avec l'état actuel de l'Esplanade est évident. Les dalles en béton sont en mauvais état et, en cas de pluie, l'évacuation de l'eau a de la peine à se faire et des gouilles ont tendance à se former.

L'aménagement actuel permet difficilement une utilisation optimale du lieu. De plus, il manque aujourd'hui à Romanel une place de fête digne de ce nom.

Lors du Préavis municipal N° 43/2009, un amendement concernant la partie dévolue à l'agrandissement et à l'aménagement de l'Esplanade avait été déposée pour retirer CHF 684'000.- du projet de rénovation du Complexe de Prazqueron. La raison invoquée était qu'avant de voter pour une rénovation de l'Esplanade, il devait tout d'abord y avoir une réflexion globale afin d'avoir une vision d'ensemble avec le futur complexe scolaire. Selon ce qui nous a été indiqué par la Municipalité, le projet actuel ne sera pas un obstacle pour le futur développement scolaire de Prazqueron.

Le coût total de cet aménagement se monte à CHF 1'010'000.- TTC. Des appels d'offre sur le marché public ont été effectués. Ils représentent 85% du montant total des travaux CFC 4. Le choix se portera sur l'offre la moins chère. A noter que l'attribution n'a pas encore été faite, car il faut attendre l'adoption du préavis par le Conseil communal.

A noter que des frais d'étude pour un montant de CHF 106'500.- ont déjà été investis.

Le bureau d'architecture Atelier neuf8 a été choisi pour effectuer ce mandat. Comme mentionné dans notre précédent rapport concernant le crédit d'étude, nous comprenons ce choix étant donné qu'il a réalisé la rénovation du complexe de Prazqueron à satisfaction.

Cette dépense n'était pas prévue dans le budget des investissements 2014-2019 ce qui paraît étonnant au vu du montant et du calendrier.

### **Position de la Commission des Finances**

Le coût de ce crédit d'ouvrage, nous a surpris par son ampleur. En effet, lors de notre préavis pour le crédit d'étude sur ce sujet, nous avons demandé à la Municipalité de faire preuve de retenue. Nous réalisons aujourd'hui qu'au vu des devis présentés et suite à l'appel d'offre sur le marché public, le coût se situe malheureusement à ce niveau si nous désirons faire quelque chose de bien.

En effet, si l'on se contentait d'une simple rénovation, soit le remplacement des dalles et leur mise à niveau, la facture se monterait à CHF 300'000.-, selon M. Luigi Mancini, municipal responsable. Au vu du montant évoqué, il s'agirait assurément de gaspillage, car les différentes problématiques ne seraient pas résolues, ni au niveau de la création d'un espace de fêtes convivial, ni au niveau du drainage défectueux. Si nous voulons un résultat durable, il est inévitable de passer par cet investissement non négligeable.

Aussi, la question se pose s'il y a lieu de faire les travaux tout de suite ou s'il faut attendre la construction du futur collège pour bénéficier de quelques synergies en vue de réduire les coûts. Comme il faudrait au minimum 7 ans pour que le projet de construction d'un nouveau collège se concrétise, le délai est trop long pour laisser en l'état notre Esplanade.

A noter qu'au niveau du plafond d'endettement, il reste encore environ CHF 3 millions de marge pour les investissements futurs.

Il faut malgré tout être conscient qu'au vu des finances de notre Commune, si nous acceptons ce crédit d'ouvrage, cela pourrait peut-être remettre en cause un futur autre investissement qui aurait une utilité encore plus importante.

Pour terminer, vous permettez nous l'espérons, une considération « esthétique » qui dépasse les attributions pures de la Commission des Finances. La mise en place de grandes dalles en béton armé, disposées en damier semble appropriée, mais faut-il nécessairement les teinter dans la masse ? A notre sens, le damier devrait uniquement reprendre des teintes de gris contrastées. L'ensemble garderait le même effet, toutefois avec plus de sobriété, et serait ainsi moins sujet aux effets de mode.

## Conclusion

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 38/2014 adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- d'accepter le Préavis municipal No 38/2014, tel que présenté ;
- d'accorder le crédit d'ouvrage de Prazqueron pour la requalification de l'esplanade publique de fr. 903'500.-- ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, par recours à l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

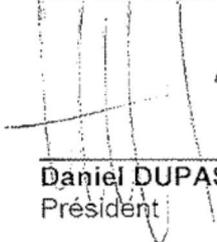
Romanel-sur-Lausanne, le 24 mars 2014

Le rapporteur :

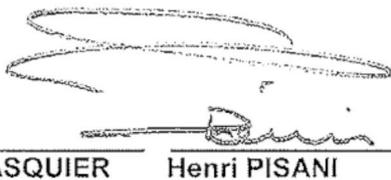


Ornella MORIER

Les autres membres :



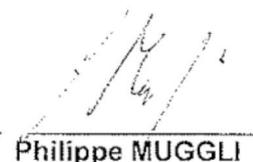
Daniel DUPASQUIER  
Président



Henri PISANI



Patrick OPPLIGER



Philippe MUGGLI